



## COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION LOCAL DIPA DU 14 JUIN 2023

***Toujours opposés au transfert des missions fiscales!***

La CGT a tenu à réaffirmer dans sa déclaration liminaire son opposition au transfert des missions fiscales qui reste toujours aussi incohérent voire dangereux pour les recettes de l'État et des collectivités.

Nous croyons au service public douanier, au service des citoyens, des entreprises et à la lutte contre toutes les formes de fraude.

Après tout cela, l'issue de notre vote du jour ne faisait pas trop de doute.

Avant d'entamer les débats sur le sujet du jour, la présidente de séance a dit un mot sur le dossier de la Cellule de Sécurité Alimentaire, dernière œuvre de l'ex DI (travail des agents OPCO le dimanche, RH scindés et refus des 12h), un vrai florilège !

L'intersyndicale de la DIPA a rencontré le 12 juin dernier la directrice générale. Suite à cette entrevue, l'administration de la DIPA doit faire un état des lieux sur ce service. En effet, nos collègues de la CSA travaillent au sein de la Prise en Charge (horaires longs en 12h, RH non scindés comme tous les services OPCO et SU de la DIPA sauf exception et pas de travail le dimanche comme tous les OPCO hormis l'UDD et les bureaux Brexit).

### **MESURE SOUMISE AU VOTE**

**POINT 1 : Transfert des missions fiscales – Analyse d'impact du transfert des missions fiscales sur la charge de travail des services de la DIPA pour les années 2023 à 2027.**

La présidente de séance a entamé cette réunion par un récapitulatif, rappelant la volonté du gouvernement d'unifier les prélèvements obligatoires en proposant un service fiable et sécurisé pour les entreprises (transferts vers la DGFIP et les Affaires Maritimes) avec un calendrier très précis,

- janvier 2022 : TVA à l'importation
- 1<sup>er</sup> avril 2023 : recouvrement des amendes judiciaires
- 1<sup>er</sup> janvier 2024 : CI
- 1<sup>er</sup> janvier 2025 : TICPE
- 1<sup>er</sup> janvier 2026 : RAR (Reste à Recouvrer)

Au niveau national, plusieurs groupes de travail ont eu lieu tout comme à la DIPA.

Au niveau national 224,7 Équivalent Temps Plein (ETP) sont concernés (un peu plus de 164 ETP sur les postes comptables et 60 ETP au titre des autres services).

***A la DIPA, les CTSD ou groupes de travail sur le sujet du transfert des missions fiscales ont été boycottés ou ont fait l'objet d'un vote défavorable. Énumérant les boycotts des OS, la présidente du CSAL a toutefois «oublié» d'en donner les raisons.***

***L'ex directeur interrégional (#j'ai décidé#) a très souvent considéré les réunions institutionnelles comme des chambres d'enregistrements, piétinant le dialogue social, en faisant en sorte que les organisations syndicales n'aient pas le même niveau d'informations que la direction.***

***Difficile pour nous de cautionner ce manque de concertation et d'échanges constructifs, tout ceci a conduit la CGT à boycotter certaines réunions .***

### **Volet TICPE du transfert des missions fiscales (TMF)**

A la DIPA, 3 services seront impactés par ce transfert de la TICPE : l'Avitaillement, les bureaux du Bourget et d'Orly Aéro. Selon la présidente de séance, certains contrôles seront perdus et d'autres conservés. Au final à la DIPA, les incidences seront marginales, d'ailleurs, la baisse de la charge de travail a été évaluée à un seul ETP.

***La CGT a rappelé en séance qu'elle était particulièrement attentive à la situation fragilisée du bureau du Bourget. Sous prétexte de la baisse du flux déclaratif, les effectifs de ce bureau n'ont plus été abondés depuis plusieurs années (3 agents et 1 paris spé). Nous serons vigilants aux suites de l'audit de l'inspection de services. Il est inconcevable que ce bureau de douane, situé au sein du 1<sup>er</sup> aéroport européen d'affaires, ne soit pas maintenu.***

### **Volet comptable du transfert des missions fiscales (TMF)**

Ce transfert concerne les amendes judiciaires.

La présidente de séance rappelle qu'au tout début, la baisse de la charge de travail avait été estimée à 16 ETP puis 6 ETP en 2022, 6. Ce sera finalement 3 ETP en 2023. Cela est dû à la diversité des missions de la recette interrégionale de Paris Aéroports : gestion des marchandises saisies, des RTAL/MOD, des fonds retenus pour sûreté des pénalités et au recouvrement des amendes transactionnelles dont la proportion est plus importante que les amendes juridictionnelles .

***La direction a réussi à diminuer l'impact du transfert avec 3 ETP mais cela reste à terme des suppressions d'emplois que nous ne pouvons accepter mais l'arbre ne doit pas cacher la forêt. Malgré le transfert du recouvrement des amendes judiciaires, la charge de travail des collègues de la RI reste élevée, ils ont la tête sous l'eau.***

***La CGT a demandé les effectifs réels par cellule en tenant compte des mutations et des réussites au concours 2023, les explications de la représentante de la RI ne nous ont pas permis de comprendre quels étaient les effectifs réels à la RI. Nous attendons ces chiffres.***

Vote **CONTRE** à l'unanimité de toutes les organisations syndicales présentes obligeant l'administration à une re convocation avec une modification du projet. Cette 2ème réunion aura lieu le 27 juin prochain.

***Pour la CGT, l'explication de vote est simple : aucune caution au transfert des missions fiscales, nous disons NON aux suppressions d'emplois en douane et nous avons une forte inquiétude quant à la charge de travail des collègues de la recette, le transfert ne la diminuant pas alors que les effectifs réels eux baissent.***

## **QUESTIONS DIVERSES CGT**

### **1) quelles vont être les solutions proposées par l'administration pour pallier aux mises en service décalées d'ICS2 (juillet 2023) et PNTS (fin automne 2023) ?**

C'est un problème de développement des programmes informatiques qui empêchera la connexion entre ICS2 et PNTS jusqu'à l'automne.

Nous avons posé cette question lors du GT dédouanement (DG) le 25 mai dernier, la réponse de l'administration, «*les agents feront au mieux* » n'a pas été de nature à nous rassurer.

A 15 jours du démarrage d'ICS2, devons nous être également rassurés quand l'administration nous indique avoir identifié le problème ou être en train d'étudier une solution alternative? Non ! Les meilleurs éléments de langage n'y parviendront pas.

Nous apprenons que tous les opérateurs ne sont pas prêts à entrer dans ICS2 mais d'après JCF2, il n'y aura pas de déferlement de hits le 1<sup>er</sup> juillet, 1<sup>er</sup> jour d'ICS2.

La CLD ne traitera que les hits sûreté et devra contacter les opérateurs par mail.

***Nous avons voulu connaître le process pour les opérateurs qui ne seront pas dans ICS2 au 1<sup>er</sup> juillet, ICS1 sera toujours actif mais il semble que Delta P ne sera pas prolongé. Quid des notifications de contrôle aux opérateurs ? Comment seront-ils prévenus ?***

***La CGT insiste, cette période de flottements ne devra pas pénaliser les collègues, leur responsabilité ne devra pas être engagée durant cette phase de tâtonnement.***

### **2) quel est le calendrier de déploiement des doubles écrans dans les bureaux de contrôle ?**

L'administration nous indique que tous les bureaux n'ont pas demandé à être dotés de doubles écrans (nécessité de faire un Olga).

Du fait des difficultés d'approvisionnement et des priorités (aménagement de la Cellule de sécurité Alimentaire et déménagement de la Cellule de Levée de doute) les demandes de certains bureaux ont été « dépriorisés ».

Cela devrait rentrer dans l'ordre avec la réception de nouveaux écrans.

***Il nous paraît étrange de devoir faire un Olga pour un double écran qui constitue une dotation de matériel de travail de base en OPCO dans un bureau de contrôle. Il semble que la commande publique oblige à faire des expressions de besoins.***

***Pareillement, nous nous étonnons que les EPI (matériel obligatoire) ne soient pas fournis aux agents à leur arrivée à la DIPA avec une collecte des informations (pointure, taille) en amont de leur arrivée.***

### 3) TIM: à quelle date paraîtront les affectations en CO et en SU?

Les affectations aux TIM paraîtront d'ici la fin du mois de juin ou début juillet. La direction a attendu les résultats des mutations et du concours d'inspecteur.

***La CGT a rappelé la nécessité de respecter l'ancienneté des agents titulaires qui ne doivent pas être pénalisés du fait de l'inversion des calendriers.***

***En effet, les agents stagiaires sont désormais en poste avant les affectations au titre du TIM. Il n'est pas concevable que les postes soient uniquement pourvus par des stagiaires alors que des agents titulaires sont en attente d'un changement de service. L'administration doit tenir compte de tous ces paramètres.***

#### Autres questions :

- gilets pare balles féminins
- écran prêt du filtre bagages
- places de stationnement au BD
- travaux au T2F
- JO 2024
- restauration à Orly

## **POINT D'INFORMATION FONDS D'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE AU TRAVAIL (FACVA)**

Les projets retenus sont

- création de locaux sociaux témoins dans le bâtiment 3700 (BSES-Banale-UDD).
- Plateforme de covoiturage
- adaptation de mobilier (fauteuils assis/debout et sièges confortables)
- végétalisation (bâtiment 3700, Air France et Orly Aéro)